

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT DU CALVADOS

DES DELIBERATIONS DU

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 11

En exercice : 10

CONSEIL MUNICIPAL DE

BEUVRON EN AUGE

Qui ont pris part à la délibération :

9

Séance du 26-04-2023

Date de la convocation

21-04-2023

Date d'affichage

21-04-2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six avril, le Conseil Municipal de Beuvron en Auge, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Jérôme BANSARD, Maire.

Présents : M. Jérôme BANSARD, Maire ;

Mme Béatrice GRANGE-LECOMTE, 1^{ère} Adjointe ; M. Jean-François MOREL, 2^{ème} Adjoint ;

M. Alain GAYET ; M. Samuel HAREL ; M. Marc CHAZELLE ; Mme Elisabeth SAUTY de CHALON ;

M. Eric WETTERWALD-VERMUGHEN ; Jean-Jacques CAMPION

Absente : Mme Mélanie HERVE

Secrétaire de séance : M. Jean-François MOREL

1. Embauche par la Commune d'un agent saisonnier pour la période du 1^{er} mai au 31 octobre 2023

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et, notamment, son article 3, alinéa 2 (agents occasionnels) ;

Considérant qu'en vertu de l'article précité, il peut être fait appel à des agents saisonniers ;

Considérant les besoins en matière d'entretien et de petits travaux de la Commune durant la période allant de mai à octobre ;

Considérant que M. Jean-Luc Lepetit, qui a déjà travaillé comme saisonnier pour le compte de la Commune et a donné satisfaction, a de nouveau fait acte de candidature ;

Considérant qu'il convient de lui proposer un contrat à durée déterminée du 1^{er} mai au 31 octobre 2023, pour une durée hebdomadaire de travail de 26 heures par semaine ;

Sur la proposition de M. Jérôme Bansard, Maire de Beuvron-en-Auge, et sur sa présentation

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Autorise M. Le Maire à embaucher un agent saisonnier pour la période du 1^{er} mai au 31 octobre 2023 ;

Dit que cet agent saisonnier sera recruté en tant qu'agent contractuel en qualité d'agent de catégorie C, à temps non complet, pour assurer les fonctions d'agent polyvalent ;

Dit que le contrat aura les caractéristiques suivantes : contrat à durée déterminée du 1^{er} mai au 31 octobre 2023, pour une durée hebdomadaire de travail de 26 heures par semaine (soit 26/35^{ème}), en tant qu'adjoint technique, échelon 1, IB 388, IM 355

Le Maire
Jérôme Bansard

Le Secrétaire de séance
Jean-François Morel

Transmis en Sous-Préfecture
et exécutoire le 2023